

Marseille, le 19 février 2024

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°80
qui s'est tenue le vendredi 09 février 2024 à 14h00**

Réunion présidée par Djamel HABET, Directeur du Département.

Étaient présents : Cécile CAPPONI – PR, Djamel HABET – PR, Jean-Luc MARI – PR, Rachid OUTBIB – PR, Marc ALLAIN – MCF (en visio), Léonor BECERRA-BONACHE – MCF, Séverine FRATANI – MCF, Line JAKUBIEC-JAMET – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Nicolas PROCOVIC – MCF, Raquel URENA-PEREZ – MCF.

Étaient excusés : Frédéric BÉCHET – PR, Nadia CREIGNOU – PR (procuration JL. Mari), Isabel DEMONGODIN – PR (procuration D. Habet), Alexis NASR – PR (procuration B. Monmege), Gisèle FIOL – IATSS, Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences- invité permanent, Emmanuel GODARD - Directeur Institut Archimède, invité permanent.

Invités :

Secrétaire de séance : Benjamin MONMEGE – MCF

Ordre du Jour :

- 1/ Validation PV n° 79
- 2/ Nouvelle offre de formation 2024 : structure basse et coûts (vote)
- 3/ Questions diverses

1/ Validation PV n°79

Le PV n° 79 est approuvé à l'unanimité.

2/ Nouvelle offre de formation 2024 : structure basse et coûts (vote)

Djamal Habet explique la méthodologie de validation de la NOF 2024 :

Avec l'aide des porteurs de formation, il a modélisé la nouvelle offre dans GDEP pour comptabiliser les coûts réels de nos formations l'an prochain, mis à part le master Informatique qui n'est pas importé dans GDEP car sa structuration Pacome n'est pas finalisée pour l'instant.

À terme, il faudra aussi coder les UE transverses de chaque formation (plutôt que ce soit réalisé par le département ISS).

Djamal Habet affiche le tableau de comparaison en heures (équivalent TD) des coûts 2023-2024 (GDEP) et 2024-2025 (GDEP ou projection pour le Master Informatique) :

- Portail Descartes :

Augmentation de 141 heures maximum expliquée par l'ajout des UEs de renforcement du parcours DLMI (Double Licence Mathématiques-Informatique) et le passage en cours-TD intégré pour l'UE du semestre 1. Ce calcul n'inclut pas les enseignements de « L1en2ans » qui ne sont pas stabilisés à ce stade.

Par ailleurs, une partie des heures seront faites par des enseignants du département de Mathématiques pour l'UE « Programmation en Python » du second semestre. Elle est à destination des futurs étudiants de la licence de Mathématiques.

- Portail Curie :

Une diminution de 42 heures est constatée. L'engagement du DII pour l'UE « Mesure et outils numériques » sera de 12 heures CM et 18h pour chaque groupe de TP. Les heures restantes seront à la charge des départements de Physique et de Chimie.

- M2 CCI :

Diminution de 70 heures

- Master TSI :

Diminution de minimum 305 heures, sous l'hypothèse de l'ouverture de toutes les UEs optionnelles.

- LP MEP :

Diminution de 26,5 heures

- Licence SPI, tronc commun L2 :

Augmentation de 118 heures du fait de l'augmentation du nombre de groupes de TD et TP.

- Licence SPI L3 EEA :

Diminution de 25 heures

- Licence SPI L3 SITER :

Pour rappel, il s'agit d'un nouveau parcours créé dans l'objectif d'offrir aux étudiants une continuité de la licence vers le master TSI (le master Réseaux et Télécommunication est également concerné). Cette création correspond à 540,5 heures sous l'hypothèse de 2 groupes de TP et l'ouverture de toutes les options. L'hypothèse d'un seul groupe de TP ramènera le coût à 383,5 heures.

- Licence SPI L3 ISM :

Augmentation de 26,25 heures du fait d'une UE « Automatismes ».

- Licence Info :

Augmentation de 546 heures en comptabilisant 50% du volume horaire des UE intégratives du parcours DLMI (partagées avec le département Mathématiques) et l'ouverture de toutes les UE d'option en L3 dont 4 sur 2 sites. Par ailleurs,

- Sur Aix-Montperrin, réduire la taille des groupes de TP à 20 ne semble pas raisonnable à cause de la capacité actuelle des salles. Aussi, il est attendu de ne pas augmenter le nombre de groupes de TP.
- Sur Saint-Charles, il y aurait la nécessité de rajouter en L2 un groupe de TP sur chaque UE (le paramétrage actuel affiche 2 groupes de TD et 3 groupes de TP).
- Ce volume horaire ne comptabilise pas la trentaine d'heures de "base PA".

- Master EEEA :

Pour rappel, cette mention passe de 3 à 4 parcours, dont 3 ouverts à l'alternance (en incluant REBI³). Le volume d'heures de cette formation augmente de 713 heures dont que 156 heures (estimation) seraient assurées par des vacataires pour les nouveaux parcours en alternance (GSA et S3AD).

- Master Informatique :

Augmentation de 194 heures maximum (calcul réalisé par Cécile Capponi) dont 100 heures seront assurées par des vacataires suite au passage du M2 GIG à l'alternance, d'où une augmentation limitée à 94 heures maximum pour les enseignants du DII

Ainsi présenté, le total des heures pour la NOF 2024-2025 s'élèverait à 22 838 heures.

Djamal Habet présente ensuite le potentiel du département tel que calculé par l'UFR Sciences :

En 2022-2023, il s'élève à 22 348 heures dont 15 339 heures de services dus (en soustrayant les modulations, décharge et EQS) et 7 009 heures d'heures complémentaires.

Le contrat objectif-moyen établi entre AMU et l'UFR Sciences a permis de financer 2 119 heures d'heures complémentaires et de vacations en plus par rapport à l'enveloppe actuelle avec le détail suivant :

- Ouverture du L2 Info à St Charles et passage à 1 étudiant par machine sur tous les campus : 1 625 heures
- 1 étudiant par machine en M1 Info : 144 heures
- Création du parcours SITER de licence SPI : 350 heures

Le potentiel réel s'élèverait donc à 24 467 heures.

Sur cette base, la NOF semble soutenable.

Il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil dont les éléments principaux sont :

- Pour le Master EEEA, le S4 présente plusieurs UEs à destination des alternants dans les parcours GSA et S3AD où l'intervention des vacataires extérieurs est fortement attendue. Dans un souci de la maîtrise des coûts, il est important de favoriser la mutualisation des enseignements. Par ailleurs, il est demandé au porteur de supprimer les heures de « Base PA » qui ne sont pas justifiées au regard de l'existant.
- Il est fait remarque d'une différence des taux d'encadrement « étudiant » des formations du département. Un élément d'explication est le nombre d'étudiants par filière (bien plus élevé dans la discipline informatique dont les formations sont multisites, notamment en licence). Pour rappel, la structure haute la NOF ainsi que ses sites ont été validés dans un précédent conseil. Par ailleurs, le précédent cadrage des formations, pour le contrat qui est toujours en cours, de la composante souhaitait que « 1 ECTS = 9 HEQTD » pour les masters. Cette correspondance n'a été suivie que pour le Master Informatique.
- Les maquettes des différentes formations résultent d'un travail de concertations des différentes équipes pédagogiques du département. Aussi, la soutenabilité de cette NOF, qui continue à générer des heures complémentaires, nécessitera une forte implication des collègues, au delà de leurs services statutaires.
- Il a été présenté l'avis du directeur du LIS sur la NOF qui ne souscrit pas à une augmentation notable du volume horaire de la NOF avec comme souci principal de préserver le potentiel recherche des enseignants-chercheurs rattachés au DII et au LIS.

L'état actuel de la NOF mérite des éclairages et des précisions supplémentaires avant d'être votée par le conseil du DII. La direction de la composante souhaite valider l'ensemble de la NOF en son conseil du 1 mars.

Djamal Habet propose de suspendre la séance et reprendre les discussions par zoom lundi 12 février à 18h.

La séance est donc suspendue à 19h10 jusqu'à lundi 12 février à 18h.

Reprise de la séance le lundi 12 février à 18h06

Avec Sylvain Sené comme invité permanent, Mohammed Zerrougui comme invité, Isabel Demongodin, Julien Marot en plus des présents de vendredi 09 février, que sont Nicolas Prcovic, Benjamin Monmege, Djamal Habet, Marc Allain, Leonor Becerra, Séverine Fratani, Jean-Luc Mari, Michel Bensoam, Line Jakubiec, Noël Novelli, Rachid Outbib, Cécile Capponi. Emmanuel Godard n'est pas présent.

Le conseil reprend la discussion sur le master EEEA.

Michel Bensoam partage au conseil le bilan des discussions menées aujourd'hui avec l'équipe pédagogique. Pour rappel, GDEP mentionne 2 759 heures à la charge des permanents du DII en 2023/2024 contre 3 471,5 heures en 2024/2025, soit une augmentation de 712,5 heures.

Il présente les heures/UE qui seront effectuées par des vacataires. Pour leEn M1, l'idée est de diminuer le nombre de groupes de TD/TP pour la rentrée 2024. Si cela n'est pas possible, l'intervention des vacataires sera alors privilégiée. Ainsi, 579 heures ne serait plus à la charge des permanents du département. Enfin, une meilleure implication des ATER et la fin de modulation des nouveaux EC permettraient d'augmenter la soutenabilité de ce master. Enfin, la réduction du volume de cours et de TD de 10% sur l'ensemble du master a été discuté.

Djamal Habet reprend la parole pour citer quelques pistes qui permettraient de réduire le coût de la NOF à la charge du département :

- Pour le portail Descartes :

L'UE de Programmation en Python du semestre 2 à destination des étudiants de la licence de Mathématiques ne pourrait plus être prise en charge totalement par les enseignants du DII. Il est donc nécessaire d'engager une discussion avec le département de Matématiques.

- Pour la licence Informatique :

La L3 contient 13 UEs d'options ce qui coûte plus de 500 heures si elles ouvrent toutes à Luminy, et 4 à Aix. Ces UEs doivent d'être gérées avec soin pour respecter nos capacités.

- Une attention doit être portée aux seuils (nombre d'étudiants inscrits) d'ouverture des UE d'option, en licence comme en master.

- Pour le master EEEA :

Les nouveaux éléments présentés sont encourageants mais méritent d'être approfondis.

Le bureau du DII va être réuni pour travailler sur ces différents leviers de diminution des heures. Aussi, Djamel Habet propose de ne pas mettre au vote la validation de la NOF à cette séance. Il appelle également les porteurs de mention à continuer le travail de pr

Rappel du calendrier :

- Dernier conseil UFR pour valider la NOF le 1er mars.

Il faut donc que le DII ait fini son travail et voté une semaine avant le 1er mars.

Sylvain Sené intervient pour remercier le conseil du DII. Il est rassuré par la prise en main du sujet par la direction du DII et les membres du conseil.

3/ Questions diverses

Point reporté au prochain conseil.